



Syndicat National de l'Éducation Physique  
Fédération Syndicale Unitaire Académie de LILLE



CD UNSS 62 - 14 novembre 2024

Monsieur le Directeur Académique,

Monsieur le Directeur Départemental,

Mesdames, Messieurs,

C'est l'année scolaire de l'héritage des Jeux Olympiques qu'Emmanuel Macron a annoncé après les jeux de Paris 2024. A ce jour, nous n'avons pas constaté d'éléments nous permettant de croire à cette annonce. En effet, le budget de l'UNSS nationale reste encore le même et nous pourrions aborder sa gestion par la Direction Nationale que nous dénonçons depuis des années.

Nous pourrions aussi aborder la démission de Laurent Pétrynka de l'International School Fédération et de ses pratiques qui déstabilisent, affaiblissent le sport scolaire français. Ou encore des récents articles de presse du 15 octobre, 23 octobre et 6 novembre révélant la gestion financière nationale de l'UNSS et de l'ISF au détriment des financements des AS pour les pratiques des élèves. Ces pratiques et ce laissé faire sont à l'opposé des valeurs que nous soutenons et il est plus que temps que ce genre d'agissement cesse.

Nous n'avons pas lu de courriers incitatifs en direction des chefs d'établissement pour faciliter la construction des budgets des AS départementales qui doivent faire face aux décisions nationales d'augmentation du prix de la licence, d'augmentation du prix de l'affiliation. Cela n'a l'air de rien mais les AS, comme vous devez le savoir, ne peuvent vivre que grâce aux cotisations des familles et de l'aide du conseil départemental du Pas-de-Calais dont le budget est lui aussi fortement en baisse. L'état n'apporte aucune aide.

Il en va de même pour les créneaux d'activité qui s'amenuisent et sont de plus en plus difficiles à obtenir ou sont inégalement accessibles sur le territoire. Nous ne parlons même pas ici des créneaux du mercredi après-midi pour les lycées qui ont disparu, lycées qui pour environ la moitié d'entre eux ont le droit de percevoir le 1€ par élèves. Là encore, nous pourrions apprécier un courrier incitateur pour sa mise en œuvre réelle. Cela ne toucherait pas à l'autonomie des établissements mais rappellerait que cette disposition existe et qu'elle mérite d'être étudiée au profit du fonctionnement des AS et donc de la participation des élèves.

Le dispositif 2h de sport continue lui aussi de concurrencer nos AS et pourtant, là, un certain financement existe : ce choix témoigne d'une volonté de faire de quelques exemples des vérités. Pourtant, c'est de l'affaiblissement de l'EPS et des AS dont il est question. Nous n'avons cessé de dénoncer ce dispositif et attendons toujours que les budgets qui y sont consacrés le soient au profit au sport scolaire.

Concernant, enfin, le règlement fédéral national, la liste 1 du programme national regroupe 42 activités dont près de la moitié sont les plus communément pratiquées dans les AS. Or le choix de

maintenir uniquement 2 catégories d'âges, une pour le collège (dont surclassement possible pour les benjamins<sup>2</sup>) et une pour le lycée, pourra poser des problèmes de sécurité et de mises en cause, particulièrement en sports collectifs. D'autre part, cela entraînera probablement l'"exclusion" d'élèves qui, malgré le respect de la catégorie d'âge, seront barrés en raison des années de naissance autorisées par la CMN, ou tout simplement car les performances des élèves les plus âgés les excluront de fait dans la composition des équipes.

La liste 2 du programme territorial regroupe 43 activités moins pratiquées dans les AS. Mais pour celles-là, l'UNSS a consenti à revenir sur les catégories d'âges du Règlement Fédéral 2020-2024. C'est d'ailleurs un sujet qui pose question : comment les élèves vont-ils pouvoir s'y retrouver pour savoir à quelle catégorie d'âge ils et elles appartiennent. Ils pourront être un jour « Benjamin-es », un jour « Collège » et cela parfois dans la même activité selon qu'elles et ils participent à une rencontre dans le cadre du programme national ou dans celui du programme territorial. Stabilisation, simplification, cohérence, harmonisation et faisabilité étaient bien les cinq grands principes directeurs du Règlement Fédéral. C'est à en douter.

La crise budgétaire nationale et ses impacts territoriaux sont supportés par les seules AS car la proposition de budget 2025 du département laisse les mêmes dispositions qu'en 2024 pour le programme d'activité des élèves. L'héritage des jeux de Paris est ainsi bien invisible.

Rien n'est fait pour réduire toutes les inégalités d'accès à la pratique physique et sportive, pour assurer une éducation culturelle de haut niveau pour que les apprentissages scolaires permettent de répondre aux enjeux de la société de demain, pire, les différentes décisions prises vont dans le sens de moins d'EPS et de sport scolaire.

Le sport scolaire, véritable service public du sport, doit pouvoir continuer d'agir au service des élèves. C'est un outil unique pour le développement du sport chez les jeunes, notamment à l'adolescence.

En ce sens, l'exclusion de l'UNSS du dispositif « pass'sport » cette année encore est scandaleuse et il n'appartient toujours pas aux enseignants d'EPS d'en faire la promotion puisqu'ils se battent déjà pour s'assurer que leur AS survive.

Nous terminerons cette déclaration en saluant le travail des CDD UNSS et en redisant que nous avons toujours su faire la différence entre la Direction Nationale et les Directions académiques et Départementales de l'académie de Lille.

Soyez donc assurés, Monsieur le Directeur Académique, de notre attention permanente pour valoriser notre profession et promouvoir l'activité de nos élèves dans le cadre d'un héritage que nous ne voyons décidément pas venir.

Nous nous sentons, bien seuls et sans accompagnement dans cet objectif.

Nous vous remercions.

Les représentants du SNEP-FSU du département du Pas-de-Calais.